

700 organismes visés

Réduction du coût des agences de l'État : soyons sérieux !

Le réservoir d'économies est de 10 Mds€ au maximum, soit moins de 10 % de l'effort nécessaire pour stabiliser la dette publique



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Avec la lutte contre la fraude sociale et l'immigration, la réduction du coût des "agences" de l'État est souvent la principale source d'économies qui est mise en avant du côté droit de l'Assemblée nationale pour redresser les finances publiques. Des économies sont certes envisageables et nécessaires dans ces organismes, mais elles sont sans commune mesure avec l'effort nécessaire pour seulement stabiliser la dette publique à son niveau actuel en pourcentage du PIB (110 %) : au minimum 100 milliards d'euros.

Ces "agences" correspondent aux 434 opérateurs de l'État de la comptabilité budgétaire ou aux quelque 700 "organismes divers d'administration centrale" de la comptabilité

nationale. Le champ de ces deux ensembles d'organismes est très proche.

Scénario absurde

Leurs dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 60 Mds€, dont 30 Mds€ de masse salariale (cotisations sociales des employeurs incluses). En les supprimant complètement sans les remplacer, ce qui est absurde, on obtiendrait à peine plus de la moitié des économies nécessaires pour stabiliser la dette publique ! Ces organismes versent aussi des subventions (aides à l'emploi, aides nationales à l'agriculture...) mais elles ne semblent pas visées par ceux qui se plaignent du coût de ces agences.

“Ces organismes emploient près de 500 000 personnes au total (seulement 9 % des effectifs de la fonction publique) et la moitié d'entre eux en emploient chacun moins de 250”



Le nouvel Economiste
Economie Politique
 Affaires publiques & économie sociale
 La newsletter mensuelle
 des affaires publiques & de l'économie sociale
 S'inscrire
 (Abonnement gratuit)

Ces organismes emploient près de 500 000 personnes au total (seulement 9 % des effectifs de la fonction publique) et la moitié d'entre eux en emploient chacun moins de 250. Les plus gros employeurs sont les universités (36 % du total), France Travail (ex-Pôle Emploi, 12 % du total), le Centre national de la recherche scientifique (7 % du total), le Commissariat à l'énergie atomique (4 %) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (2 %).

Épargner les universités et les centres de recherche

En ne remplaçant aucun départ en retraite pendant cinq ans dans toutes ces agences, le nombre d'agents pourrait être réduit de 10 % et l'économie sur la masse salariale serait d'environ 3 Mds€ (dont une partie sous la forme d'une baisse des cotisations aux régimes de sécurité sociale). En étant très ambitieux, on pourrait viser 6 Mds€ d'économies sur les autres dépenses de fonctionnement, ce qui ferait au total moins de 10 Mds€ et moins de 10 % de l'effort nécessaire pour stabiliser la dette publique. Il faut trouver bien d'autres économies !

“En les supprimant complètement sans les remplacer, ce qui est absurde, on obtiendrait à peine plus de la moitié des économies nécessaires pour stabiliser la dette publique !”

Il faudrait aussi que les défenseurs de ces mesures annoncent clairement que, pour faire des économies aussi importantes sur les agences, il faut en faire une bonne part sur les plus grandes, à savoir les universités et les centres de recherche. Or les comparaisons internationales montrent que les dépenses publiques en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur sont en France proches de la moyenne européenne, alors que toutes les autres dépenses publiques (hors police et justice) y sont nettement en dessus de la moyenne. En outre, d'un point de vue économique, ce sont plutôt des dépenses qui préparent l'avenir, et il est donc absurde de vouloir les réduire pour préserver les pensions des retraités actuels.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 18/11/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).